

Élection du chargé de mission cyber

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L712-5 et L712-6-1 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud, notamment l'article 33 ;
Vu la délibération n°2024-080 du conseil d'administration du 2 juillet 2024 portant élection de Madame Virginie DUPONT en qualité de présidente de l'UBS ;*

Les élections générales aux conseils centraux de l'université Bretagne Sud (UBS) se sont tenues du 11 au 13 juin 2024, les résultats ont été proclamés le 14 juin 2024.

Virginie DUPONT a été réélue présidente de l'UBS par le conseil d'administration le 2 juillet 2024.

Conformément à l'article 33 des statuts, la présidente de l'université peut proposer à la désignation du conseil d'administration des vice-présidents non statutaires ou des chargés de mission auxquels elle confie des missions particulières.

Leur élection se fait à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration.

Si, après un tour de scrutin, le candidat ou la candidate n'a pas obtenu cette majorité, il est procédé à un deuxième tour dans les mêmes conditions.

Si à l'issue de ce deuxième tour, aucune majorité absolue ne s'est dégagée, un troisième tour est organisé ; l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés, la présidente pouvant proposer un nouveau candidat ou une nouvelle candidate.

Après en avoir délibéré,

Élit, à la majorité des membres en exercice, à bulletins secrets et sur proposition de la présidente de l'UBS, Monsieur Guy GOGNIAT en qualité de chargé de mission cyber.

Documents en annexe :

- Fiche mission cyber

Décompte des votes :	Nombre de bulletins : 26
Membres en exercice : 31	Pour le candidat : 24
Membres présents : 21	Blancs ou nuls : 2
Membres représentés : 5	Abstentions : 0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 18 mars 2025

